

Réunion du comité syndical du 24 janvier 2003

Le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde s'est réuni le 24 janvier 2003 au siège du SMACOPI sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.

Assistaient également à cette réunion :

- . M. Yves BUTEL
- . M. Pierre MARTIN
- . M. Thierry HUET
- . M. Jean-Marie MACHAT
- . M. Guy CHAMPION
- . Mme Pia DAIX
- . M. Pierre-Yves FAUQUET
- . M. Nicolas LOTTIN
- . M. Pierre BAMIÈRE
- . M. Gilbert MATHON
- . M. Michel LETOCART

Absents excusés :

- . M. Alain GEST
- . M. Fernand DEMILLY
- . M. Guy DELAHAYE
- . M. Guy LACHEREZ
- . M. Philippe BEAUVISAGE
- . M. Stéphane HAUSSOULIER
- . M. Guy ROUSSEL
- . M. Jean-Claude VANNICATTE

Participaient également à cette réunion :

- . M. Jean-Christian CORNETTE
- . M. Thierry BALESDENT
- . M. Pierre de LIMERVILLE
- . Mme Marie BOSQUILLON
- . Mme Pascale SINGLE

RELEVÉ DE DÉCISIONS

I - GESTION DES MILIEUX NATURELS

1 - Parking de la Maye : Réorganisation de l'accès à la Réserve Naturelle de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager des négociations avec l'Indivision JEANSON sur la base de l'avis du Domaine ainsi que d'organiser une réunion avec l'ensemble des partenaires (indivision JEANSON, indivision WAMBERGUE, M. LOTTIN, le SMACOPI et la commune du Crotoy) à la demande de Madame Pia DAIX, 1ère adjointe.

II - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE SMACOPI

2 - Développement du site Internet

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à effectuer les démarches administratives nécessaires à ce dépôt.

3 - Modification des statuts du SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager la modification des statuts afin de se mettre en conformité avec la Loi ainsi qu'à réunir une assemblée générale extraordinaire.

4 - Taxe de Séjour : acquisition de fichiers et mise à jour du logiciel " Taxis "

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'acquisition des fichiers pour un montant de 936,35 € HT et autorise son Président à signer une lettre de commande avec la Société SISTEC pour un montant 1 900 €HT.

5 - Cayeux-sur-Mer : Mise à disposition de personnel - Renouvellement de la convention

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler cette convention pour 2003 et de profiter de cette année, pour trouver une solution favorable avec la commune de Cayeux-sur-Mer en vue d'une meilleure gestion de ce personnel.

6 - Reconquête du site des Carrières du Crotoy

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à rechercher des financements ainsi qu'à engager les procédures nécessaires à l'aménagement de la zone humide et à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une plage artificielle.

III - REGIE COTE PICARDE LOISIRS JARDINS DE VALLOIRES

7 - Remplacement de Monsieur HUGLO par Monsieur PEYRONNET au sein du Conseil d'Exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de remplacer Monsieur HUGLO par Monsieur PEYRONNET au sein du Conseil d'Exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

GOLF DE BELLE DUNE

8 - Réaménagement du practice - Avenant n° 1 au lot n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 janvier 2003 sur la passation de cet avenant en plus-value et autorise son Président à signer l'avenant correspondant.

9 - [Débat d'Orientation Budgétaire](#)

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les orientations définies dans le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2003.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

10 - ZAC DU ROYON - Aménagement de l'entrée de ville de Quend - Etudes préalables

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de signer les lettres de commande, marchés et toutes autres pièces administratives se rapportant à l'opération, ainsi que d'engager les dépenses correspondantes, qui seront financées aux moyens des crédits inscrits aux Budgets Primitifs - opération 234 - pour un montant total de 295 000 € HT.

11 - Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Gestion raisonnée des flux touristiques et reconquête paysagère - Dossier de consultation d'entreprises

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises et autorise son Président à engager la consultation en appel d'offres ouvert

12 - Aire autoroutière de la Baie de Somme - Restructuration de l'espace routier

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur MADER pour un montant de 9 189,23 € TTC, les pièces administratives correspondantes, ainsi qu'à délivrer l'ordre de service.

13 - Quend-Plage - Délégation du droit de préemption - Acquisition de biens

Suite à l'exposé présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accepter, en cas de sollicitation par la commune de Quend, la délégation de son droit de préemption sur le périmètre ci-après, pour constituer des réserves foncières en vue d'un programme global de restructuration de la frange nord de la station et la connexion entre la ZAC du ROYON, le centre ville, la plage et les terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, d'autoriser le Président à préempter les parcelles XC 187 et XC 198 suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner de Monsieur Raymond Vasseur reçue en Mairie de Quend en date du 28 décembre 2002, de fixer le montant de l'achat à l'estimation du Service du Domaine, rechercher le financement de cette opération, ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes et signer tous documents relatifs à cette transaction

14 - Tarification 2003 - Hutte et séjour nature " aux 400 Coups "

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la nouvelle tarification selon le tableau ci-dessous :

Forfait 3 fusils
315 € /nuit

Forfait 4 fusils
365 € /nuit

Prix /accompagnateur
38€/pers/nuit

CHASSE AU MARAIS : 750 € / jour
CHASSE AU GOLF : 750 € /jour

Tarification Gîtes

Forfait 4 personnes : 140 € / nuit
Forfait 7 personnes : 245 € / nuit

Pour 2003, le paiement sera exigé lors de la réservation et encaissé juste après le séjour.